

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

date de la Convocation: 20 juin 2025

Nombre de Membres en exercice : 9

Présents : 2

Votants : 2

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 26 juin à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni, suite au report de la séance du 17 juin 2025, faute de quorum sous la présidence de : Monsieur Mario MANCUSO

Etaient Présents : Mario MANCUSO - Marie Josée VOINIER

Absents excusés : Edward DANGELOT - Gilles LÉCOLE - Françoise PERSIDE- Marc CONGARD
Virginie MEUNIER - -Thierry MONTANGERAND - Mme DUTEL RODI

SUBVENTION 2025 À L'ASSOCIATION ALDS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2025 intervenu le 17 avril 2025,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association ALDS intervenant sur le plan local,

Vu la proposition présentée par Monsieur Le-Vice Président,

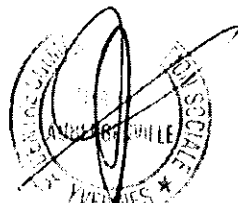
Considérant l'importance de l'association ALDS dans le maintien à domicile des personnes dépendantes,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1 : AUTORISE le paiement de la subvention de 13 872,10 € (treize mille huit soixante douze euros et dix centimes) à l'ALDS

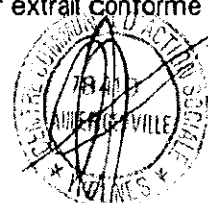
ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont prévus au budget 2025, Chapitre 65 - Fonction 4238- Article 65748 PEAG

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le
Et Publié le



P/Le Maire Président du CCAS
Le Vice-Président,
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre



P/Le Maire Président du CCAS
Le Vice-Président,
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE
Le 01/07/2025

Appréciation: www.fssysite.com

93_65 - 075 - 067500266 - 20250626-001 15_25_00